

**Date d'ouverture : 31/03/1996**

## **FICHE TECHNIQUE**

**Thématique :** Habitats et berges

**Nom du projet :** Protection des Îles de la Paix

**Localisation :** Fleuve à la hauteur de Maple-Grove et Léry

**Problématique :** La Réserve nationale de Faune des Îles de la Paix, d'une superficie de 121 hectares, est la propriété du Service canadien de la Faune (SCF) d'Environnement Canada depuis 1977.

Un refuge d'oiseaux migrateurs s'étend sur 500 mètres autour des îles. Ce statut vise la protection d'une halte importante pour la sauvagine et la conservation des habitats de reproduction et d'élevage de la sauvagine et du poisson. Cependant depuis 1988, aucun nid de sauvagine n'a été trouvé sur les îles sauf sur les structures contruites à cette fin. En 1995, il semble que des Grand Héron ont niché sur l'Île à Thomas.

La rive nord des Îles de la Paix est sujette à une forte érosion causée par le batillage, les vagues, lors de fort vent et les glaces. Les niveaux d'eau élevés des années 1972 à 1976 ont transformé les forêts riveraines en marais submergés et en prairies humides. Les rives, après la mort de la forêt, sont devenues plus susceptibles à l'érosion. Ce phénomène est mis en évidence par l'étalement des crues crée par la gestion des eaux des Grands Lacs.

Entre 1964 et 1993, la superficie des Îles de la Paix est passée de 106.8 à 51.5 hectares soit une perte de 52 %. Les habitats ont aussi changé entre 1958 et 1991, 163 hectares de forêts saines et 36 hectares d'arbustaises ont été remplacés par 96 hectares de marais et de prairies humides.

Ce chapelet d'îles empêche la remise en circulation des sédiments contaminés au mercure (Hg) et autres substances, contenus dans la zone sédimentaire s'étendant de Beauharnois à Ville de Léry. Ces rives sont les seules non touchées par l'Homme de tout le lac Saint-Louis.

Le rôle des milieux humides, comme les Îles de la Paix n'est plus à démontrer.

La problématique des niveaux d'eau est nécessaire pour connaître la meilleure solution.

**Solution :** Fascines et matelas de branches + enrochement en partie (Île à Tambault)  
(voir Argus).

**Avantages :**

- ~ technique douce
- ~ nécessite du personnel non spécialisé
- ~ équipement léger
- ~ coût moyennement élevé versus l'encoûtement
- ~ étude de l'impact environnementale la plus facile

**Faisabilité :**

- ~ projet pilote en cours
- ~ responsabilité civile en cas de structure à la dérive

**Partenaires visés :** Citoyens, Service canadien de la Faune, entreprises de la région, Fondation de la Faune du Québec, municipalités, groupes environnementaux, Hydro-Québec (niveaux d'eau et autres), Pêches et Océans Canada, Fonds de réhabilitation de l'habitat du poisson (FRHAP), Voie Maritime du Saint-Laurent, Canards Illimités, Société d'aménagement des Îles de la Paix (SAPIP).

**Coût :**

- ~ Dépend de la gestion des niveaux d'eau et du résultat du projet pilote . . . . . 1.98 Millions de dollars

**Échéancier :**

~ 1 ère phase	:	Enrochement de l'île + suivi	1996
~ 2e phase	:	Technique des fagots et fascines	1997-98
~ 3e phase	:	Piquets de cèdre contre le batillage	1998
~ 4ème phase	:	Revégétation + suivi	2000

**Indicateurs d'atteinte de l'objectif :** Stabilisation des îles principales pendant 5 ans et repousse de la végétation arbustive sur ces mêmes îles.

Possibilité d'interprétation de la nature et de chasse contrôlée (voir fiche *Mise en valeur des Îles de la Paix*)

**Références complémentaires :**

- ~ Ropars, Y. et V. Sayegh 1994. Îles de la Paix. Étude de protection du littoral. Travaux publics Canada. 16p.
- ~ Argus, Les consultants en environnements, 1995, Perspectives éco-technologiques des restaurations des rives de la réserve nationale de la faune des Îles de la Paix. 43 pages plus annexes.
- ~ Référence "Gestion des niveaux d'eau"

